

COMPTE RENDU REUNION GMP N°3 (2017)

Les membres du groupe multipartite de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives du Sénégal se sont réunis le vendredi 28 avril 2017, à 10 heures, au siège du Secrétariat Permanent pour passer en revue les points inscrits à l'ordre du jour :

- Simulation de la matérialité ;
- Mise en place de la commission Ad hoc sur la propriété réelle ;
- Mise en place des groupes de travail en vue de la rédaction de la partie contextuelle ;
- Propositions de date pour la tenue de l'atelier d'auto-évaluation ;
- Proposition de « Development Gateway » ;
- Compte rendu de la 1ère édition des « conférences ITIE » ;
- Divers.

Le Président de séance, le Professeur Ismaila Madior Fall a procédé à la lecture de l'ordre du jour qui a été adopté.

1) la simulation de la matérialité

Dans le cadre des préparatifs des rapports ITIE 2015 et 2016, M. Alioune Badara Paye, rappelle que l'avis à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé, et 3 cabinets avaient soumissionné. Par ailleurs, il informe que les administrations ont toutes soumis les déclarations unilatérales, même si des données sont encore attendues de la DGID et de la DMG pour plus d'exhaustivité. Il estime que sur la base de ces déclarations, une analyse de la matérialité des paiements a été faite ainsi que la détermination du périmètre. Il indique que le montant global des paiements en dehors de ceux d'Arcelor Mittal pour 2015, s'élève à 99.647.150.434 et 92.312.846.863 pour 2016. Toutefois, Pour sécuriser la couverture, il suggère de ne pas retenir les paiements qui ne sont

pas directement liés à l'activité extractive de certaines entreprises de carrières privées ou temporaires, mais qui sont notamment versés à la DGID au titre d'impôts et taxes. Il propose de retirer les montants payés par ces entreprises qui sont respectivement de 11.076.654.809 en 2015 et 12.332.704.364 en 2016.

Sur la base de l'analyse faite, il souligne que tous les flux de paiement du rapport précédent sont retenus en application du principe de continuité. En plus des flux identifiés, il signale que les entités déclarantes ont été sollicitées pour reporter au niveau de la ligne « autres paiements significatifs » tous les autres flux de paiements non retenus dans le formulaire. L'objectif est de couvrir un taux de 98% des paiements.

Pour la simulation, plusieurs options ont été proposées par M. Alioune Badara Paye et toutes ces options permettent d'identifier le périmètre de rapprochement et permet de couvrir un taux minimal de 98% aussi bien, pour l'année 2015, que 2016. Toujours selon lui, le périmètre peut bouger avec les paiements de la société Agem à la DGID (données non encore disponibles) et il propose un taux de 200.000.000 FCFA comme seuil de contribution par entreprise pour le périmètre à concilier avec un taux de couverture de plus de 98%, avec les revenus provenant des entreprises dont le total des contributions est au dessus du seuil de matérialité. Il rappelle aussi que conformément à la Norme, l'entreprise d'Etat Miferso devra être retenue dans le périmètre de conciliation sans application du seuil de matérialité. Pour finir sur ce point quelques recommandations ont été formulées :

- Lors de l'élaboration des Rapports, ne pas prendre en compte les flux de paiements des entreprises dont les contributions n'ont pas été intégrées dans la présente analyse de matérialité, excepté ceux payés à la DMG. Ceci permettra de ne pas biaiser les niveaux de contribution en raison de

Le Comité National

l'impossibilité de déterminer correctement les paiements générés par leurs activités minières (exploitation de matériaux de carrière).

- Toutes les Administrations qui n'ont pas encore envoyé des déclarations exhaustives sont priées de le faire dans un délai d'une semaine à compter de ce Vendredi 28 Avril 2017.
- Enfin, toutes les entités déclarantes ayant été informées de leur participation éventuelle aux exercices 2015 et 2016, sont exhortées d'anticiper sur la mise à jour et le classement de leurs données dans les meilleurs délais.

Dans les discussions, le Président rappelle que les années passées le Comité avait intégré les transferts et cessions et suggère le cas échéant de refaire la même pratique cette année.

Le représentant de la DMG a pris l'engagement de transmettre les données dans les meilleurs délais.

Le représentant de l'Assemblée Nationale pense que la simulation faite est très indicative et propose de mentionner dans la partie contextuelle les flux des entreprises qui ne concernent pas directement l'activité extractive mais, qui génèrent des revenus importants. Sur ce point, M. Paye recommande de recourir à l'avis de l'Administrateur Indépendant.

Le Comité a retenu les conclusions et les recommandations formulées par M. Paye et décide d'appliquer le seuil de 200.000.000 FCFA comme seuil de contribution.

2) Pour ce qui est de la mise en place de la task force

Le GMP a décidé de reconduire le comité déjà constitué, composé de Madame Marie Diop, de Monsieur Raymond Sagna, de Monsieur Serigne Moustapha KA, de Monsieur Boubacar Tamba et de Monsieur Abdou Aziz Diop. LE GMP propose d'intégrer Mme Sall de la Direction des Hydrocarbures, ainsi que le

remplaçant de Raymond Sagna de la DMG dont le départ est annoncé. Les membres du GMP ont préféré s'attacher des services des personnes ressources dont les contributions peuvent éclairer les travaux et comme recommandation

- s'ouvrir à d'autres acteurs comme l'APIX, la CENTIF ;
- mettre à jour la feuille de route rapidement.

3) **Mise en place des groupes pour la rédaction de la partie contextuelle**

M. Paye indique que c'est le tableau de l'année passée qui a été reconduit, le Comité s'est proposé de s'accorder sur des délais raisonnables.

4) **Proposition pour la tenue de l'atelier de pré-validation**

Pour cette activité, la première quinzaine du mois de juin a été retenue.

5) **Proposition de « Development Gateway »**

M. Paye a affirmé qu'il s'agit de la mise en place d'un portail de données ITIE. C'est une entreprise de « solutions informatiques » qui a développé le site de l'ITIE international et qui voudrait aider le Comité National à avoir un site beaucoup plus attractif. Au Sénégal, ils ont aussi travaillé avec le Ministère des Finances sur la plateforme de gestion du financement extérieur. Ils proposent, dans le cadre d'un projet pilote avec 5 pays dont le Sénégal, de mieux présenter le site de l'ITIE. Ils veulent aider le Comité National à atteindre ses objectifs en matière de planification, de partage d'information et proposent donc, de réaliser le système de télé déclaration, une bonne opportunité qui permettra au Comité National d'avoir beaucoup de visibilité et gratuitement.

6) **Compte rendu conférence**

Ce point a été développé par Jean François qui déclare que cette conférence s'inscrit dans le cadre d'un programme de « Conférences ITIE » pour renforcer le débat public sur la gouvernance du secteur extractif. Il souligne qu'il y'a eu des débats très enrichissants tournés autour du contenu local du code minier etc. Il rappelle en outre, qu'il est créé sur le site de l'ITIE www.itie.sn une

Le Comité National

rubrique intitulée « Conférences ITIE » où l'on pourrait trouver toutes les présentations. Il signale aussi qu'il est prévu une évaluation en interne pour améliorer le format.

En Complément de ce qui a été dit, les intervenants ont tous salué l'initiative et affirment que des informations très utiles ont été livrées et proposent de maintenir le cycle des conférences. Ils ont par ailleurs, suggéré de diversifier le format de faire des panels de 10 à 15 mn, pour qu'il y ait plus d'échanges.

La 2^{ème} conférence est prévue à Thiès vers le mois de juillet et il a été demandé aux membres du GMP ressortissants de cette région de faire une proposition de thèmes et de panélistes.

7) Colloque sur l'exploitation pétrolière en Afrique (27-28 mai 2017)

Le programme provisoire a été partagé avec le GMP et il est prévu de leur envoyer toute la documentation.

Divers

Le faible taux de participation des membres du GMP aux réunions a été soulevé, ainsi que le paiement des 2 dernières sessions de 2016.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance fut levée vers 12h30.

Président de Séance

Professeur Ismaila M. Fall



Secrétaire de séance

Mariane Ndiaye

